COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

« Patrimoine et services »

Rapport

Réf : A45857 / PICENE 01275

R : VGO / V : ESO / V : MCN

Agence Ile-de-France • 143 Avenue de Verdun – 92 130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.10.25.70 • Fax : 01.46.10.25.25 •
e.sontag@groupeginger.com

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Initial	18/09/2018	01	VGO		ESO		MCN	

SOMMAIRE

1. Contexte et enjeu de la mission 4
1.1 Préambule 4
1.2 Méthodologie de l'étude 5
2. Eléments méthodologiques choisis 10
3. Emissions globales 11
4. Emissions par compétence 12
4.1 Administration générale 12
4.2 Développement économique 13
4.3 Logement et cadre de vie 14
4.4 Collecte et traitement des déchets 15
4.5 Assainissement des eaux usées 18
4.6 Développement touristique et loisirs 19
4.7 Création et entretien des Maisons de retraite 20
4.8 Salage et balayage des voies communales 20
4.9 Déploiement de la fibre optique 21
4.10 Création et gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaire 21
4.11 Création et gestion des équipements aquatiques 22
4.12 Création et gestion des équipements nouveaux dédiés à la petite enfance . 23
4.13 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage 23
5. Emissions par poste 23
6. Tableau de synthèse par poste 25
7. Préconisations pour la collectivité 25

ANNEXES

Fiches de collectes remplies……..25

1. Contexte et enjeu de la mission

1.1 Préambule

Effet de serre, réchauffement planétaire et changements climatiques

Le changement climatique à l'œuvre a poussé la communauté internationale à se saisir du sujet et à adopter une série d'objectifs ensuite retraduits à l'échelle nationale. En effet, l'influence sur le climat des émissions de gaz à effet de serre anthropiques (provoquées par les activités humaines) met en cause la survie de nos civilisations si une réaction n'est pas entreprise très rapidement. C'est dans ce but que la Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21), réunie à Paris en 2015, s'est engagée à ne pas dépasser une augmentation de 2°C de la température moyenne globale d'ici 2100.

S'il n'y avait pas d'effet de serre

La vie grâce à l'effet de serre

Un risque de déséquilibre

L'influence des émissions anthropiques (dioxyde de carbone CO_2, méthane CH_4, protoxyde d'azote N_2O…) se manifeste par un réchauffement global mais aussi par une amplification des incidents climatiques (sécheresses, inondations…) ou des modifications géographiques (élévation du niveau des mers).

En France, l'objectif Facteur 4 marque le principal engagement de l'Etat en matière de réduction des gaz à effet de serre du pays. Ce Facteur 4 vise à diviser par 4 les émissions à l'horizon 2050. Alors qu'il semblerait que la France ne respectera pas son premier budget carbone fixé pour la période 2015-2018, il apparait urgent de mobiliser les territoires pour enclencher une dynamique de baisse de leurs émissions.

Le BEGES outil au service des territoires

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour **un certain nombre d'acteurs publics et privés**. Les bilans d'émissions de GES ont **pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des acteurs publics et privés**, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Les collectivités territoriales font partie des acteurs soumis à la réalisation d'un BEGES dans deux cas :

- Collectivité avec plus de 50 000 habitants
- Collectivité avec plus de 150 salariés

Les dispositions législatives relatives aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre sont inscrites à l'article L. 229-25 du code de l'environnement. Les articles R. 229-45 à R. 229-50-1 viennent préciser les modalités d'application du dispositif.

La méthode Bilan Carbone® permet de prendre en compte tous les flux, appelés postes d'émissions, qui concernent le patrimoine et les compétences de la collectivité (flux de personnes, d'énergie…) et d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'elle engendre.

1.2 Méthodologie de l'étude

Présentation de la collectivité

La Communauté de Communes Rives de Moselle est née le 1er janvier 2014 de la fusion des Communauté de communes de Maizières-lès-Metz et de la Communauté de communes du Sillon Mosellan. Son siège est basé dans la commune de Maizières-lès-Metz.

Elle regroupe depuis 20 communes et 51 776 habitants. **La Communauté de communes de Rives de Moselle compte plus de 50 000 habitants et se voit donc concernée par l'obligation de réalisation d'un Bilan de gaz à effet de serre**.

Le territoire de la CC Rives de Moselle est un territoire urbain. Situé aux portes de Metz, il constitue un ancien bassin sidérurgique qui continue à exercer une certaine attractivité. Le bassin d'emplois est principalement ouvrier et sa situation géographique en fait un territoire connecté (nombreux axes de desserte). Le territoire s'organise selon une conurbation intermédiaire le long d'un couloir urbain qui suit le tracé de la Moselle. Il présente une desserte rapide grâce notamment au croisement de deux importants axes autoroutiers (A31 et A4) et une forte connexion avec les agglomérations voisines ainsi qu'avec le Luxembourg notamment via la ligne TER Metz-Luxembourg. Le transport routier représente le principal secteur consommateur d'énergie juste après le secteur industriel.

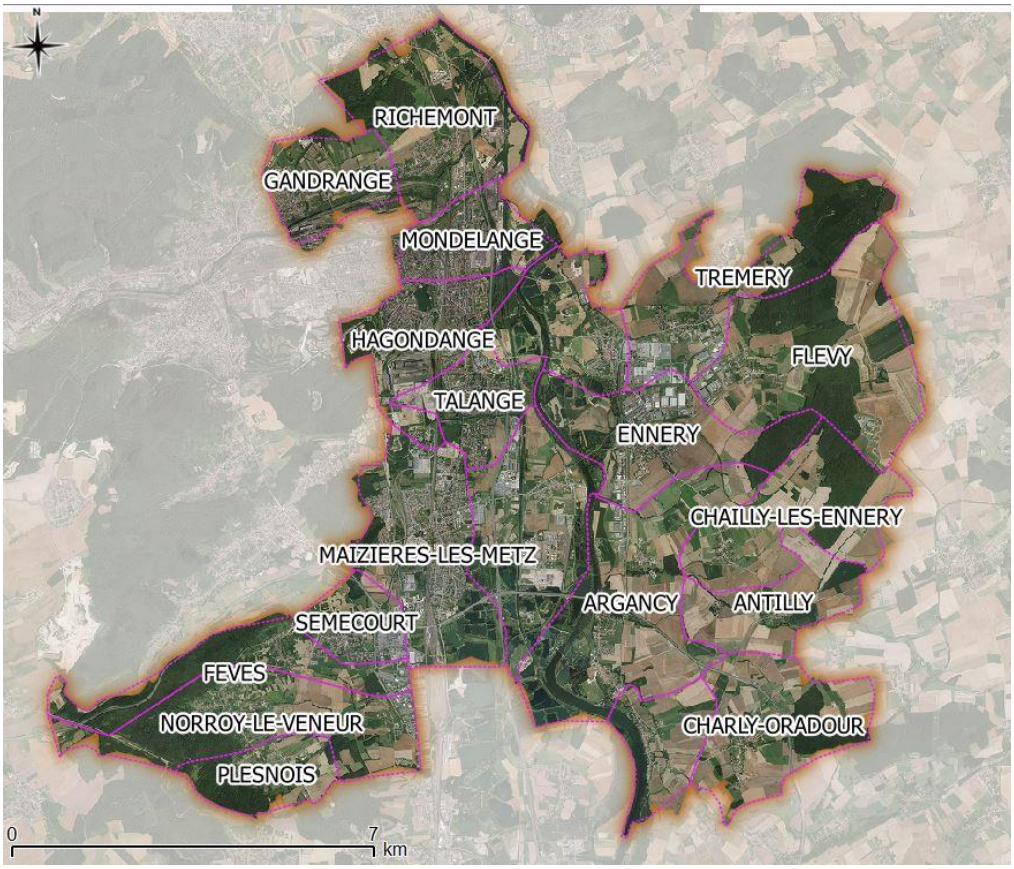

Périmètre de la Communauté de communes Rives de Moselle – Traitement BURGEAP

La Communauté de communes de Maizières-lès-Metz avait déjà réalisé un BEGES de manière volontaire en 2012.

Ce nouveau BEGES qui s'appuie sur la méthode Bilan Carbone® développée par l'ADEME devra permettre à la collectivité d'enclencher des actions de réduction des émissions de GES induites par l'exercice de ses compétences. La Communauté de communes pourra ainsi assurer son rôle d'exemplarité ce qui permettra aussi d'insuffler une dynamique dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions PCAET.

Délimitation du périmètre

Il convient de distinguer l'objet d'étude (périmètre organisationnel) de l'ensemble des postes d'émissions pris en compte (périmètre opérationnel).

Le périmètre organisationnel pris en compte dans l'étude est la Communauté de communes Rives de Moselle en tant que personne morale (par opposition à l'ensemble des acteurs du territoire). La méthodologie issue du pôle de coordination nationale définie le périmètre d'étude par "**le fonctionnement des activités et services de la collectivité et la mise en œuvre des compétences**". Dans le cas de compétences déléguées, "**la collectivité prend en considération les émissions de ses délégataires, mandataires ou titulaires de marchés liés à l'exercice des compétences concernées**".

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre porte sur la partie **Patrimoine et services** de la Communauté de communes. Il se distingue donc du bilan des gaz à effet de serre **territorial** effectué dans le cadre de l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et qui porte sur toutes les émissions générées sur le territoire par les différents secteurs d'activité (habitat, tertiaire, industrie, transport, agriculture).

Le BEGES Patrimoine et services doit permettre de dégager les marges de progression propre à la collectivité en termes de réduction de ses émissions de GES. Une mobilisation de la collectivité sur ces activités aura une fonction d'exemplarité et pourra inciter les acteurs du territoire à agir.

Le patrimoine et les compétences de la Communauté de communes Rives de Moselle couvrent :

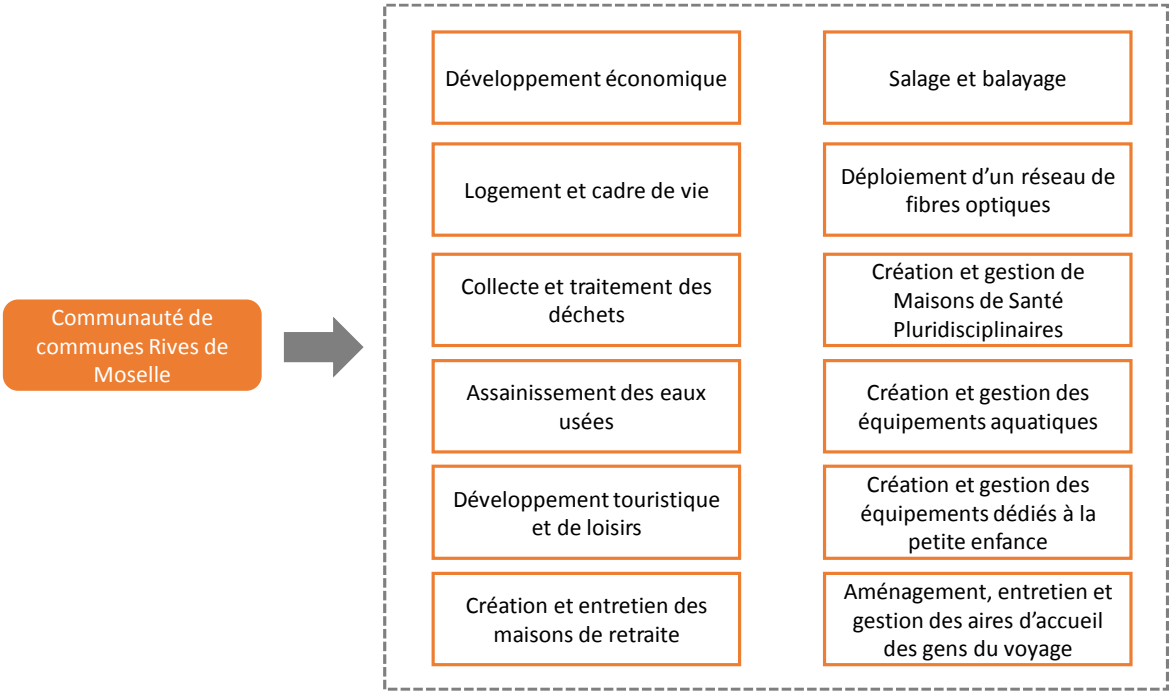

Figure 1 : Schéma des compétences de la collectivité Rives de Moselle

Le périmètre opérationnel est pour sa part défini par l'ensemble des « opérations générant des émissions au sein du périmètre organisationnel ». La période d'étude porte sur l'année civile 2017 : période de consolidation la plus récente lors de la collecte des données (juin-septembre 2018). Il a été pris en compte :

- Les **émissions directes** produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale (SCOPE 1)
- Les **émissions indirectes** qui correspondent à la consommation d'une énergie finale dont les émissions ne sont pas émises sur le lieu de consommation, mais de production (SCOPE 2). Concrètement, il s'agit de l'électricité et des réseaux de chaleur / froid.

Le SCOPE 3 (autres émissions indirectes) n'est pas intégré à ce bilan.

Les émissions de gaz à effet de serre analysées sont à la fois des **émissions d'origine énergétique** (provoquées en grande partie par la combustion des produits fossiles) et des **émissions d'origine non énergétique** (provoquées par exemple par le traitement des déchets).

Rappel des postes d'émissions pris en compte pour les SCOPE 1 et 2 :

SCOPE	N° du poste	Postes
Scope 1	1	Emissions directes des sources fixes de combustion
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
	3	Emissions directes des procédés hors énergie
	4	Emissions fugitives
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
Scope 2	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

La prise en compte de ces différents postes appliqués aux compétences de la CC Rives de Moselle donne les sources d'émissions suivantes :

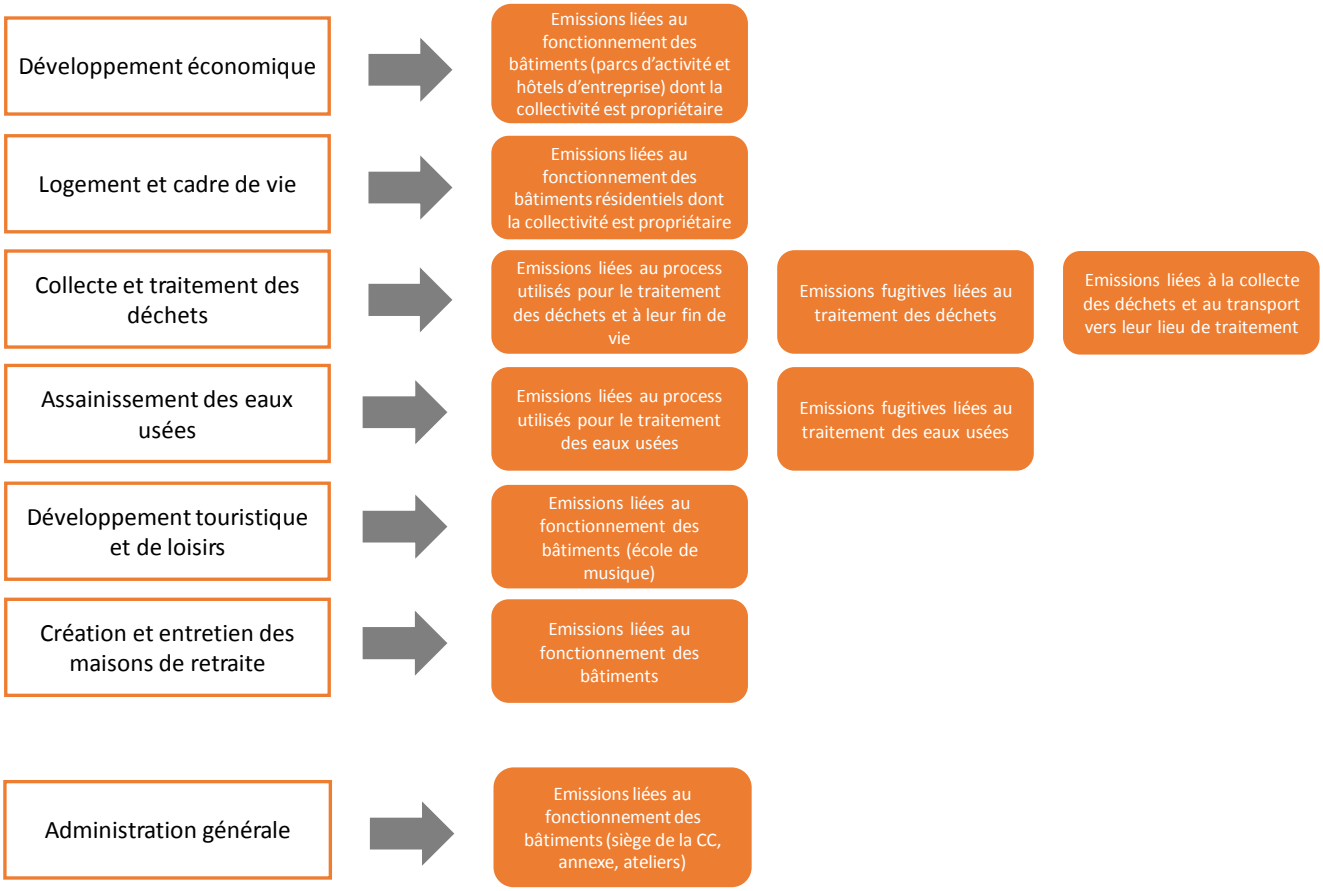

L'« Administration générale » ne correspond pas à une compétence mais représente les émissions liées au fonctionnement des infrastructures des services administratifs. Par choix, ces émissions n'ont pas été affectées aux différentes compétences au prorata des agents.

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre se base sur les données remontées au moyen de fiches de collecte remplies par la collectivité dans le cadre de la mission. Ces données brutes ont été pré-traitées dans un fichier global (premiers calculs, conversion) avant d'être intégrées au tableur Bilan Carbone®. Les émissions des GES de chaque compétence ont été traitées à part avant d'être regroupées dans le fichier multisite final.

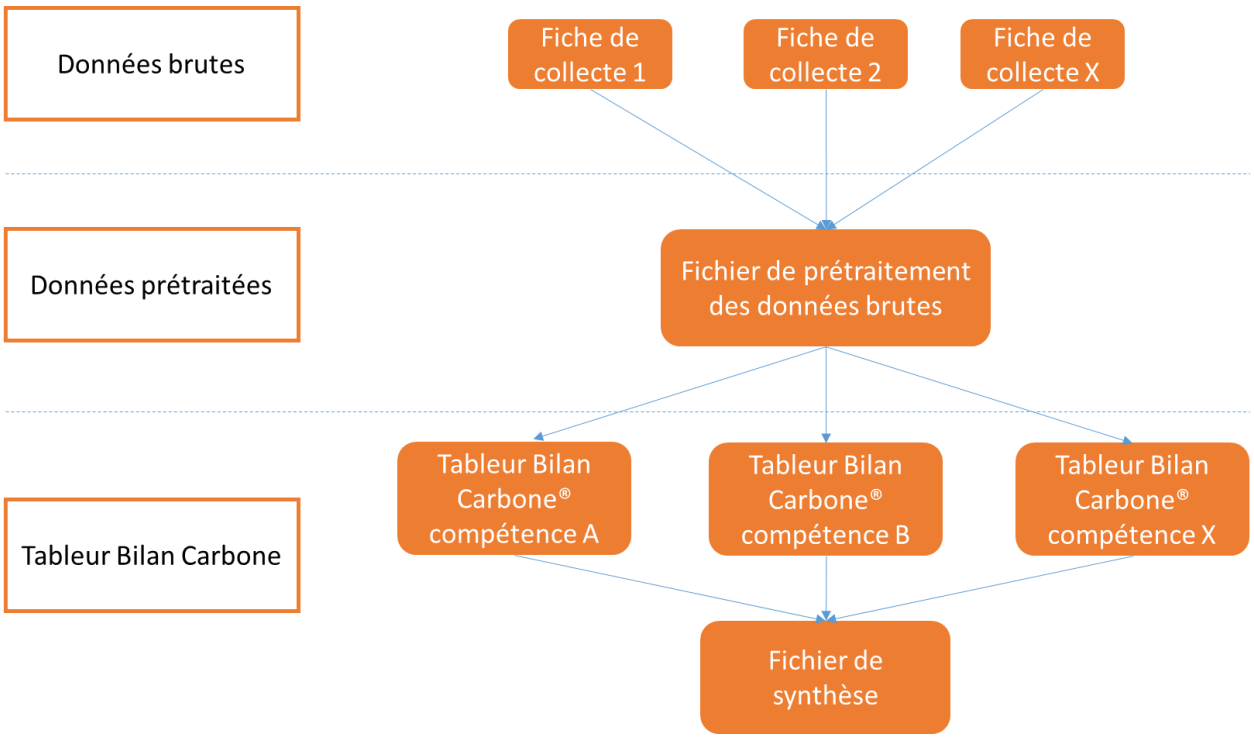

Figure 2 : Organisation des fichiers et étapes de traitement

2. Eléments méthodologiques choisis

Pour les émissions liées à la **consommation d'énergie des sources fixes**, les postes d'émissions considérées par la méthode Bilan Carbone® sont les suivantes :

- **Amont** : SCOPE 3 et donc non pris en compte dans notre étude
- **Combustion** : Poste 1

Pour les émissions liées à la **consommation d'énergie des sources mobiles**, les postes d'émissions considérées par la méthode Bilan Carbone® sont les suivantes :

- **Fabrication** : SCOPE 3 et donc non pris en compte dans notre étude
- **Amont** : SCOPE 3 et donc non pris en compte dans notre étude
- **Combustion** : Poste 2

Pour les émissions liées à la **collecte et au traitement des déchets**, les postes d'émissions considérées par la méthode Bilan Carbone® sont les suivantes :

- **Collecte** : poste 2
- **Traitement** : poste 1
- **Incinération** : poste 1
- **Fuites** : poste 4

Pour les émissions liées au **traitement des eaux usées**, les postes d'émissions considérées par la méthode Bilan Carbone® sont les suivantes :

- **Energie** : poste 1
- **Transport** : poste 2
- **Emissions** fugitives : poste 4
- **Intrants** : SCOPE 3 et donc non pris en compte dans notre étude

Deux facteurs d'émissions ont été ajoutés sur le tableau Bilan Carbone® pour l'évaluation des émissions générées par :

- Les déplacements d'un véhicule électrique : 0,0647 kgCO2e/kWh[1] (facteur d'émissions de l'électricité mix moyen 2016)
- Le recyclage des déchets :
  - Collecte des déchets plastiques : 18 kgCO2e/tonne
  - Traitement : 18 kgCO2e/tonne
  - Incinération : 0 kgCO2e/tonne
  - Fuites : 0 kgCO2e/tonne

[1] Cette valeur a été choisie sur la base du Forum Bilan Carbone

3. Emissions globales

Les émissions totales émises par la conduite des compétences de la collectivité en 2017 s'élèvent à **9 163 tCO2e**.

Elles se répartissent comme suit entre les différentes compétences :

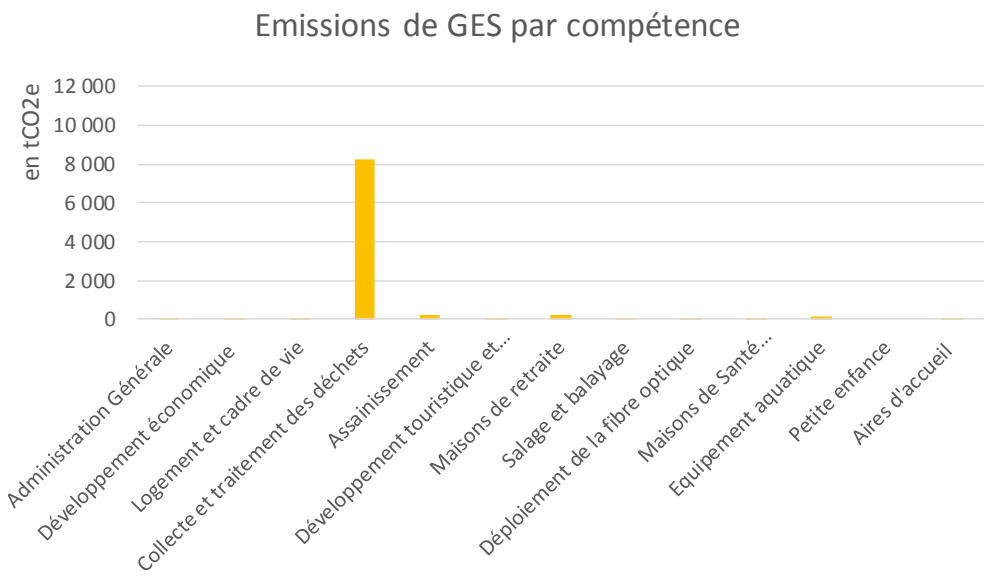

Les émissions liées à la **compétence Déchets** représentent de loin les émissions les plus importantes. Elles s'élèvent à **8 242 tCO2e** soit 90% des émissions totales.

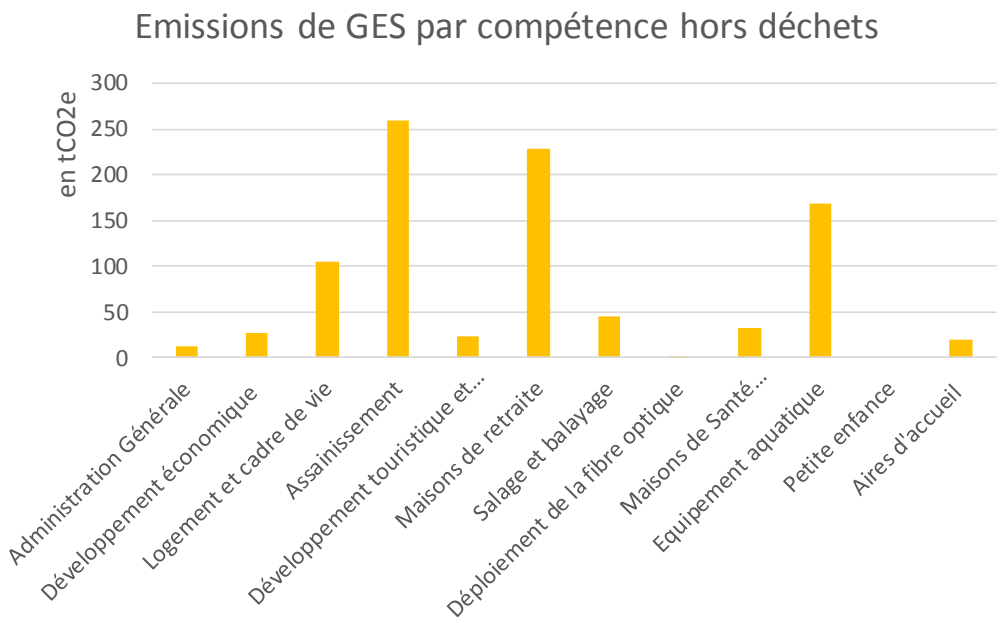

Après les émissions de la compétence Déchets, c'est la **compétence Assainissement** qui génère le plus gros tonnage d'émissions avec **259 tCO2e** en 2017.

4. Emissions par compétence

4.1 Administration générale

Les émissions rapportées sur la compétence « Administration générale » comprennent l'ensemble des émissions engendrées par les infrastructures et personnes impliquées dans la fourniture de services administratifs nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de communes.

Les émissions qui ont été intégrées dans la compétence « Administration générale » sont les suivantes :

- Sources de consommation sur site : bâtiment communautaire, annexe de Norroy-le-Veneur
- Sources mobiles de consommation : déplacements professionnels des agents avec voitures de fonction

Les émissions associées à l'Administration générale s'élèvent au total à 12 tCO2e.

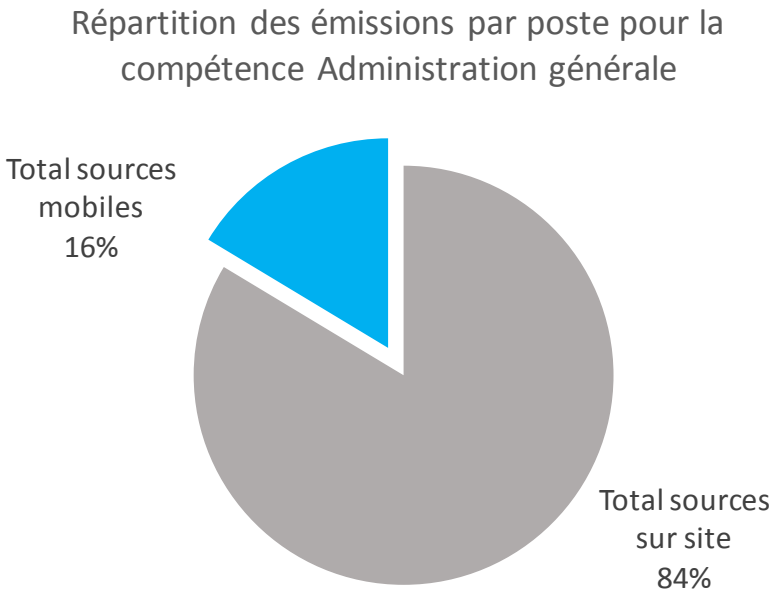

Les émissions liées aux sources de consommation sur site sont les plus importantes. Elles correspondent au chauffage, à l'utilisation de l'électricité spécifique ainsi qu'à l'éclairage des locaux.

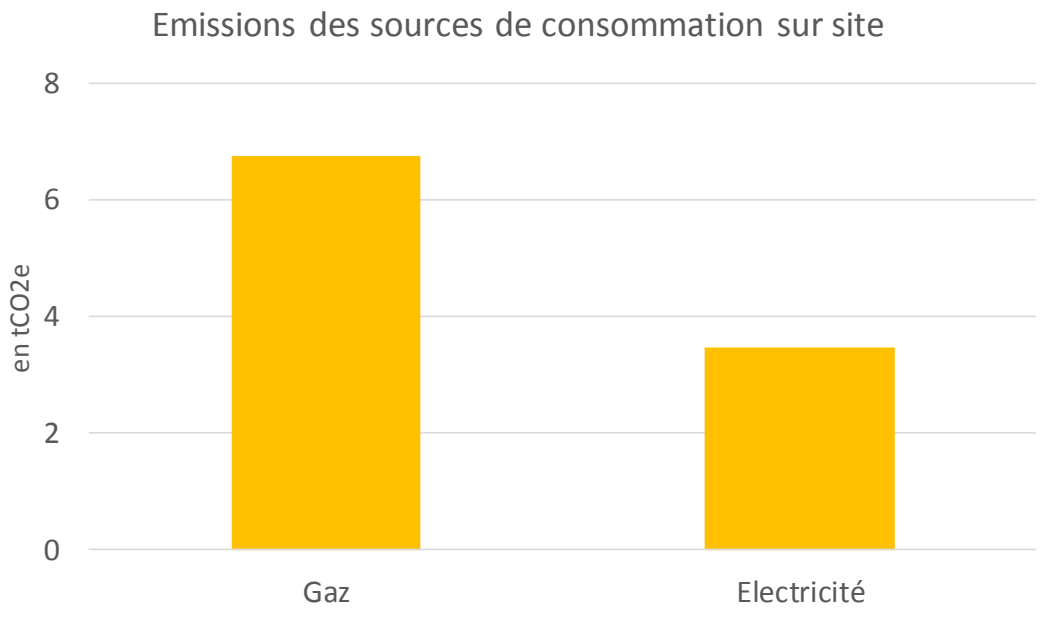

Les émissions liées à l'utilisation du gaz sont majoritaires. Les émissions du poste sources de consommation sur site s'élèvent au total à 10 tCO2e.

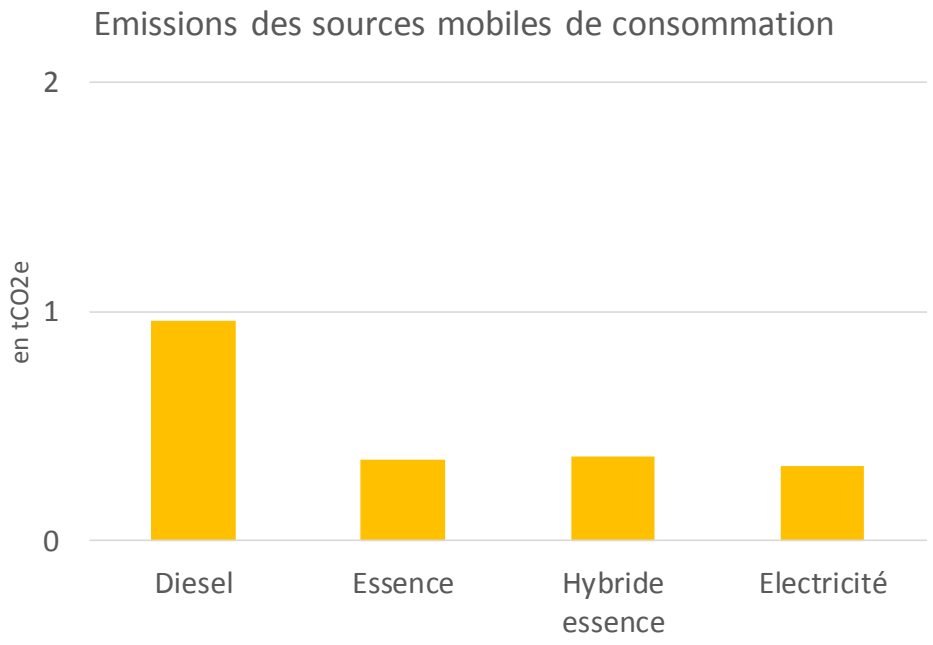

Le diesel représente le carburant largement majoritaire dans le parc de véhicules de fonction. Le parc dispose également d'un véhicule électrique. Au total, les émissions du poste sources mobiles s'élèvent à 2 tCO2e.

4.2 Développement économique

Actuellement, le territoire de la Communauté de communes Rives de Moselle représente environ 26 000 emplois pour 50 146 habitants.

La Communauté de communes a aménagé et gère 9 parcs d'activité. Ces parcs sont des sites réservés à l'implantation d'entreprises.

Les 9 parcs d'activité sont les suivants :

- **Pôle Eurotransit** : il compte parmi les plus grands parcs logistiques de l'est de la France. 110 entreprises y sont installées sur une surface de 520 hectares et pour 7 200 emplois.
- **Les Jonquières** : il est situé sur les communes d'Ennery et Argancy, le parc regroupe une quarantaine d'entreprises sur une surface de 5.1 hectares.
- **Les Begnennes** : il s'étend sur 10 hectares et accueille essentiellement des entreprises du secteur tertiaire
- **Velers Jacques** : il est un des plus anciens parcs d'activité de la Communauté de communes. Une dizaine d'entreprises y est installée réparties sur 5 hectares
- **Val Euromoselle Nord** : il est situé sur la commune de Maizières-lès-Metz. Une opération de réaménagement a été prévue afin d'offrir à la fois de grandes parcelles industrielles et des terrains de taille plus modeste
- **Val Euromoselle Sud** : il accueille des activités artisanales, tertiaires et commerciales sur 50 hecares
- **Ecoparc Val Euromoselle** : il propose 45 hectares aux activités tertiaires et technologiques. Le parc a été conçu selon une approche Haute Qualité Environnementale
- **Parc artisanal Val Euromoselle** : il est situé à Plesnois et propose 4,8 hectares (18 hectares supplémentaires sont prévus) pour l'installation d'artisans locaux
- **Carrefour d'activités Hauconcourt Talange** : il s'étend sur 25 hectares et compte une quarantaine de structures commerciales

Les émissions liées à l'exercice de la compétence Développement économique sont uniquement celles générées par la consommation d'électricité des bâtiments des différents parcs d'activité dont la collectivité est propriétaire.

Ces émissions s'élèvent à 28 tCO2e.

4.3 Logement et cadre de vie

La Communauté de communes dispose actuellement d'un parc de 86 logements séniors sous la forme de T3, T2, de pavillons ou de petits collectifs. Cette offre de logements est disponible sur 9 communes du territoire.

Les émissions de la compétence Logement et cadre de vie sont liées à la consommation des bâtiments dont la collectivité est propriétaire. La principale énergie consommée est le gaz qui représente le combustible chauffage le plus répandu sur le territoire. La part électricité peut être liée à l'utilisation de l'électricité spécifique et à l'éclairage des logements.

Les émissions totales s'élèvent à 105 tCO2e.

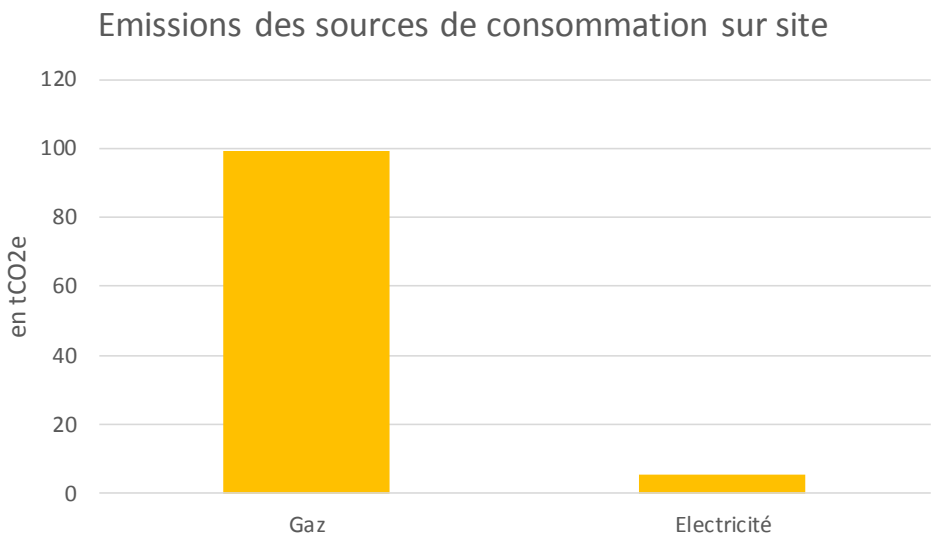

4.4 Collecte et traitement des déchets

La Communauté de communes est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et la gestion des déchèteries. Pour mener à bien ce service, la collectivité dispose d'une régie de collecte depuis le 1er janvier 2017.

Les tableaux suivants restituent les tonnages de déchets collectés en 2017 sur le territoire de Rives de Moselle ainsi que leurs modes de traitement respectifs.

Déchets minéraux	
Type fin de vie	en tonne
Enfouissement	-
Incinération	-
Recyclage	7 514

Déchets carton	
Type fin de vie	en tonne
Enfouissement	
Incinération	
Recyclage	1 693

Déchet papier	
Type fin de vie	en tonne
Enfouissement	
Incinération	
Recyclage	746
Compostage	2 392

Déchet plastique	
Type fin de vie	en tonne
Enfouissement	
Incinération	25
Recyclage	1 555

OM	
Type fin de vie	en tonne
Enfouissement	17 143
Incinération	72
Recyclage	

Aujourd'hui, la plus grande majorité des déchets du territoire sont enfouis (55%). Le reste est recyclé (déchets minéraux, déchets carton, déchets papier et déchets plastiques) (37%). Les déchets papier sont aussi compostés et les déchets restants (une part des déchets plastique et une part des ordures ménagères) sont incinérés.

La traduction en émissions de CO2e pour chaque type de déchet est la suivante :

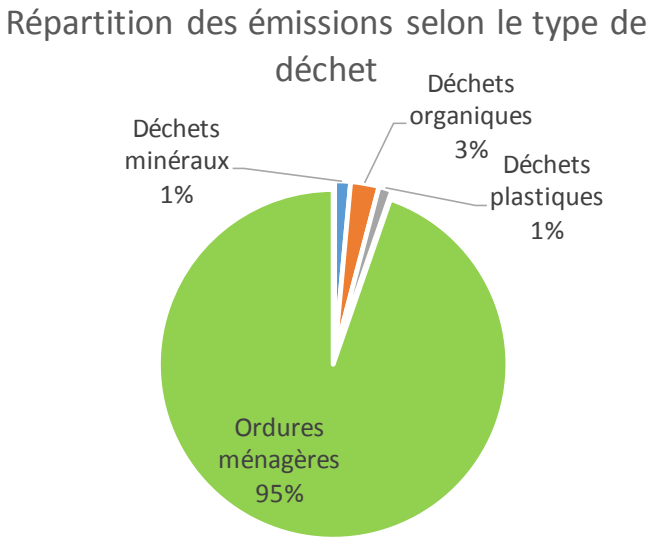

Les ordures ménagères (OM) représentent la source d'émissions la plus importante en raison de leur mode de traitement. En effet, la quasi-totalité de ces déchets sont enfouis en centre de stockage. Les émissions sont alors liées aux fuites induites (émissions de méthane et émissions de CO_2 non captées).

Les émissions liées au traitement des déchets minéraux, plastiques et organiques (papier et carton) sont faibles en raison du fort taux de recyclage de ces déchets.

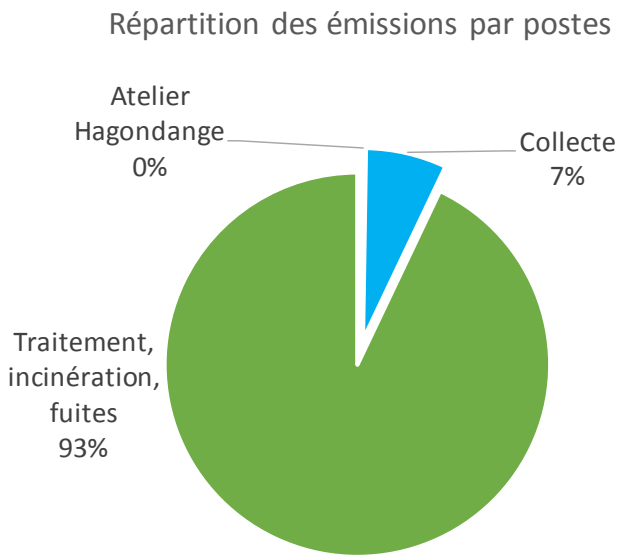

La grande majorité des émissions GES liées à la compétence collecte et traitement des déchets est générée par leur traitement au sens large (en particulier le stockage en centre d'enfouissement et l'incinération). 85% des émissions liées au fonctionnement de l'atelier d'Hagondange ont été rapportées à la compétence déchets car l'atelier est utilisé en grande partie pour le dépôt des déchets.

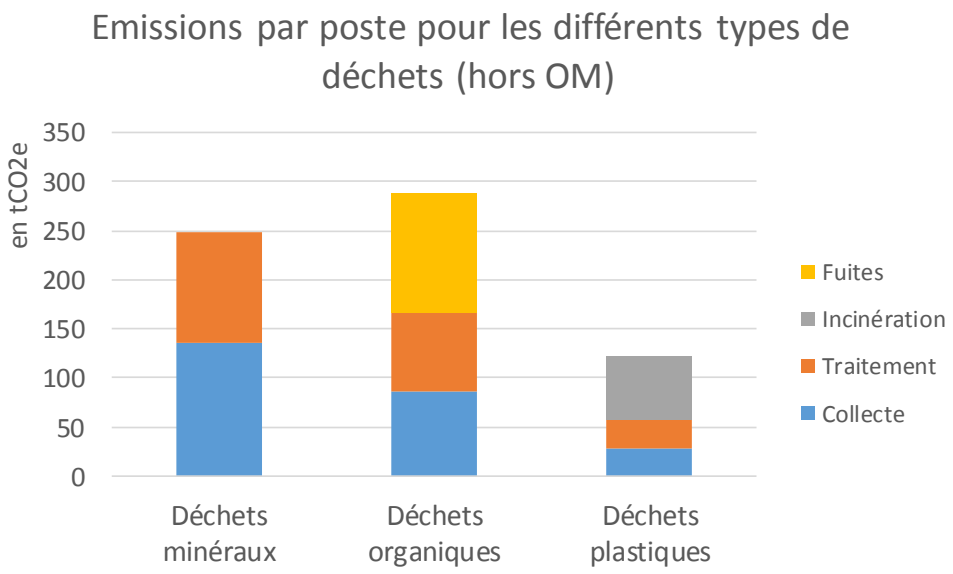

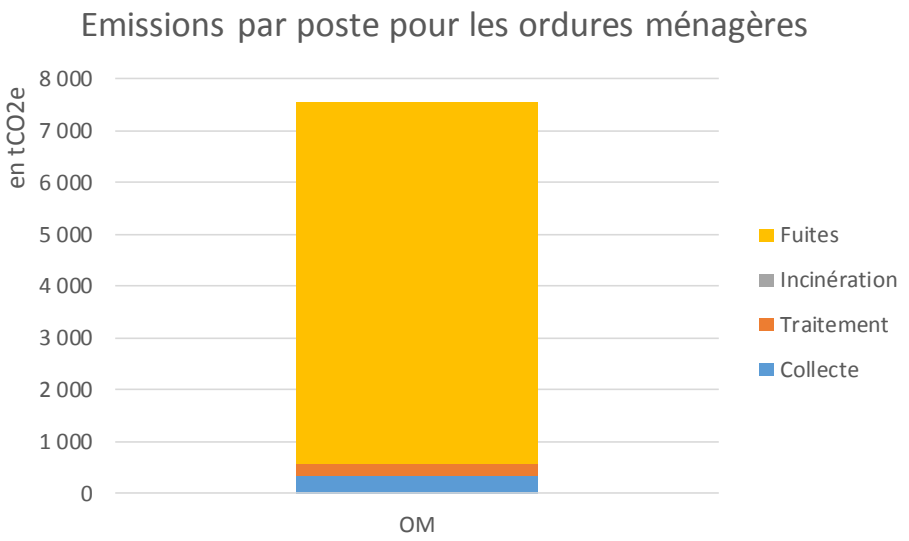

Le poste de loin le plus émetteur est le poste fuites (méthane et CO_2 non captés) qui représente à lui seul 6 995 tCO_2e.

Une part résiduelle des émissions est liée aux consommations d'énergie de l'atelier d'Hagondange.

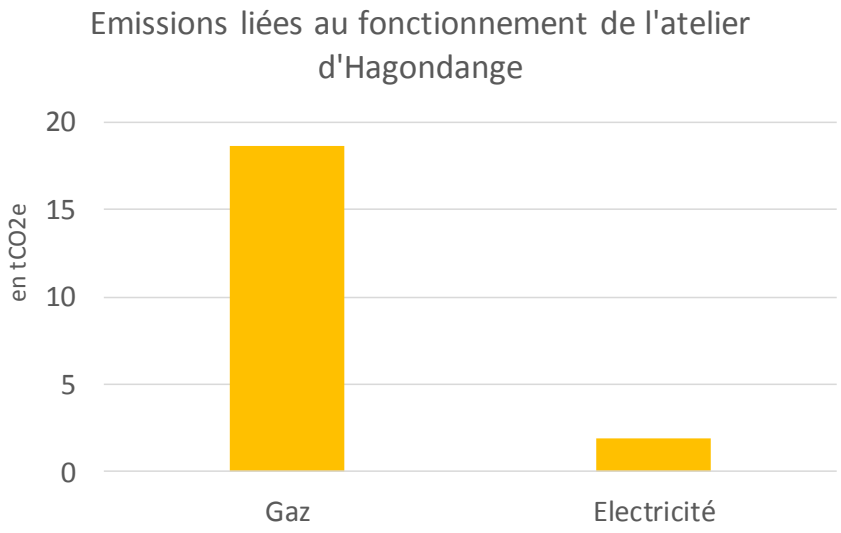

4.5 Assainissement des eaux usées

La Communauté de communes est responsable de la gestion et de l'entretien des réseaux de collecte des eaux usées, des ouvrages annexes et des stations d'épuration.

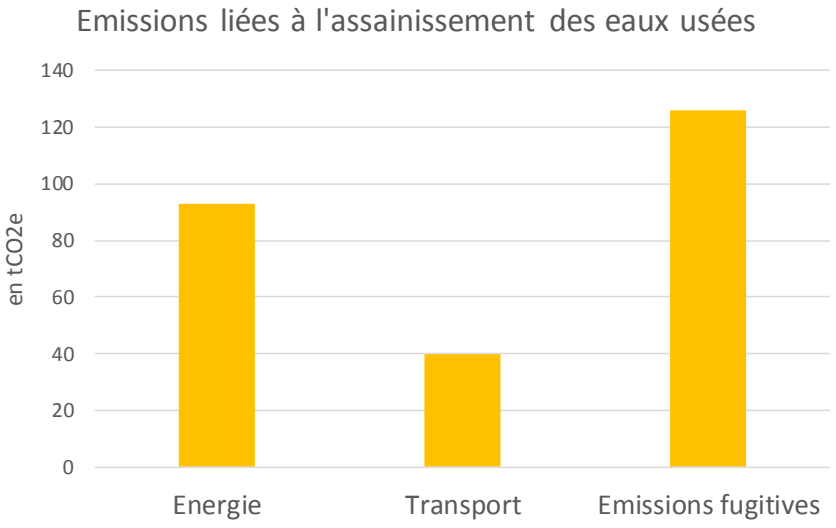

Les émissions liées à l'exercice de la compétence Assainissement sont uniquement générées par le traitement des eaux usées (énergie, transport et émissions fugitives de méthane et de protoxyde d'azote).

Elles s'élèvent à 259 tCO2e.

4.6 Développement touristique et loisirs

La Communauté de communes est compétente pour le développement de l'offre touristique et de loisirs du territoire. Nous avons intégré la gestion de l'école de musique d'Ennery à cette compétence.

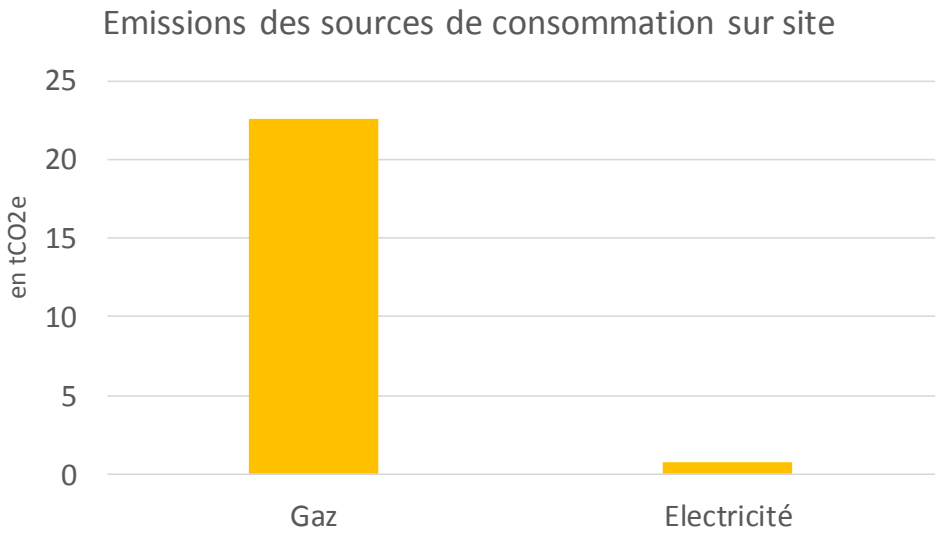

Les émissions liées à la compétence Développement touristique et loisirs sont générées par la consommation du bâtiment de l'école de musique (en grande majorité du gaz pour le chauffage et le reste en électricité pour l'éclairage).

Les émissions totales s'élèvent à 23 tCO2e.

4.7 Création et entretien des Maisons de retraite

La Communauté de communes de Rives de Moselle a aménagé deux maisons de retraite : La Tour de Heu à Ennery et Le Pré Vert à Maizières-lès-Metz.

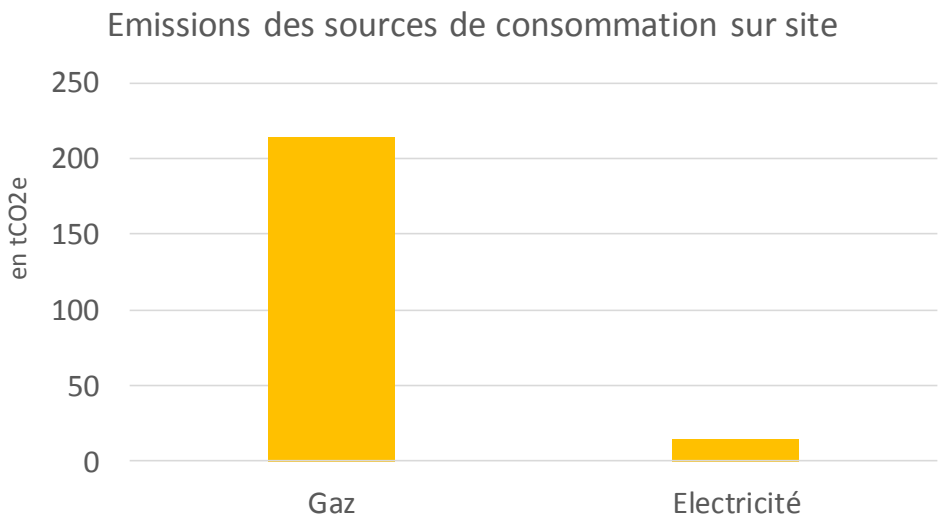

Les émissions correspondent à la consommation d'énergie des bâtiments (majoritairement du gaz utilisé pour le chauffage) dont la CC est propriétaire. Elles s'élèvent à 228 tCO2e.

4.8 Salage et balayage des voies communales

La Communauté de communes a en charge les prestations de salage (traitement hivernal des voiries) et de balayage des voiries communales.

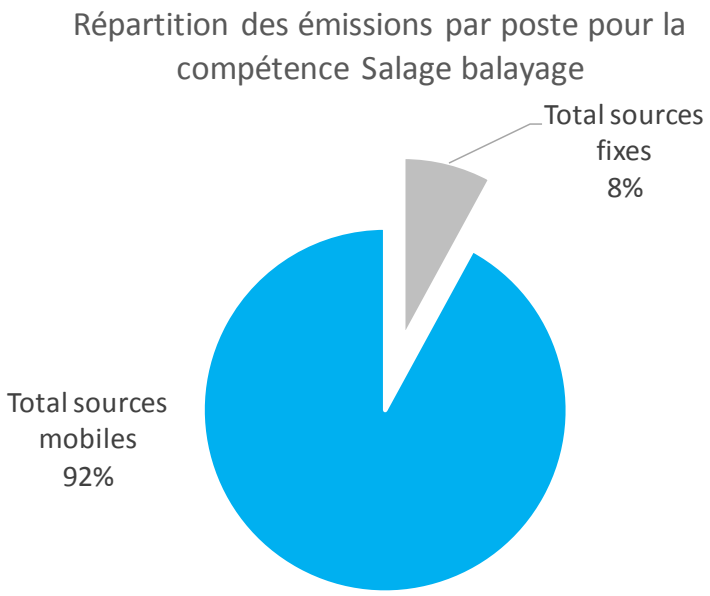

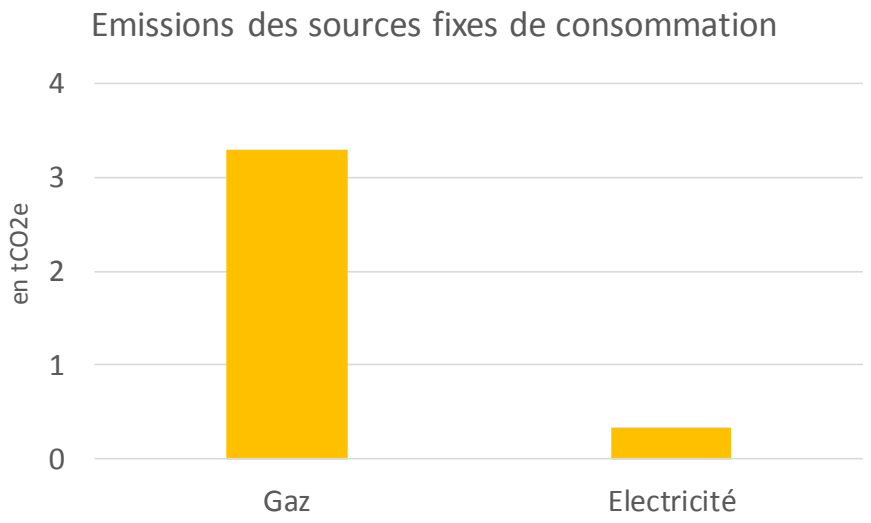

Pour les sources de consommation sur site, les émissions s'élèvent au total à 4 tCO2e. Elles sont principalement issues de la combustion du gaz.

Pour les émissions liées aux sources mobiles de consommation, elles proviennent uniquement d'un parc de véhicule roulant au diesel et s'élèvent à 42 tCO2e.

4.9 Déploiement de la fibre optique

La Communauté de communes a souhaité se doter d'un réseau très haut débit sur fibre optique. La collectivité a ainsi mis en place une Délégation de Service Public (DSP) confiée à la société Resoptic qui se charge de l'exploitation et de la commercialisation du réseau. Pour les communes non couvertes par la DSP (Hauconcourt, Mondelange et Richemont), la régie intercommunale Rivéo assurera l'exploitation de cette partie du réseau.

Les émissions liées à la compétence Fibre optique sont uniquement celles générées par le fonctionnement des nœuds de raccordement.

Les émissions totales s'élèvent à 0,1 tCO2e.

4.10 Création et gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaire

La Collectivité est propriétaire de deux maisons de santé installées à Maizières-lès-Metz et à Ennery.

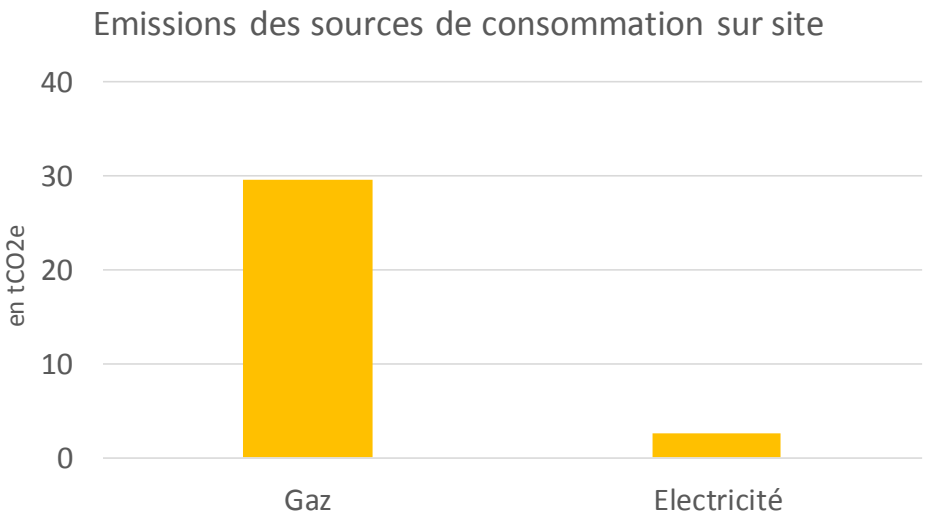

Les émissions sont majoritairement liées à l'utilisation du gaz pour le chauffage. Elles s'élèvent à 32 tCO2e.

4.11 Création et gestion des équipements aquatiques

La Collectivité est en charge depuis le 1er janvier 2014 de la gestion de la piscine « Plein soleil » située à Maizières-lès-Metz.

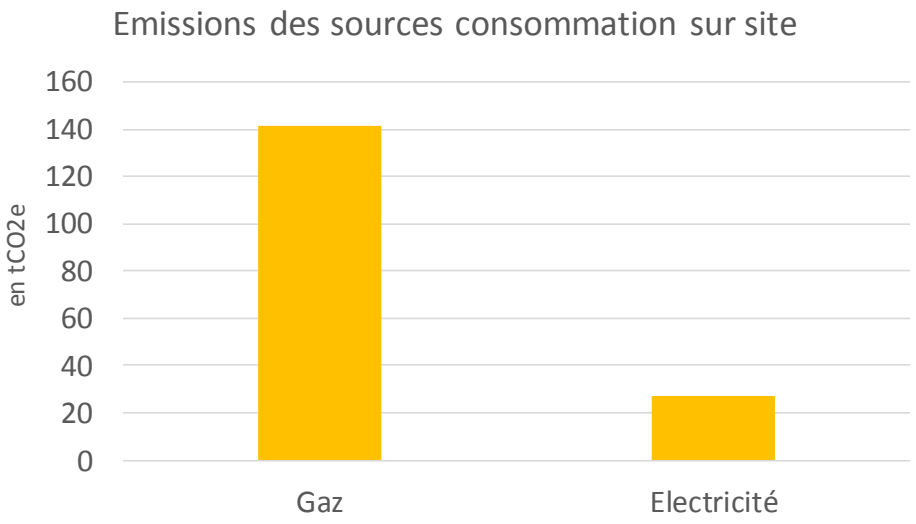

Les émissions générées pour la compétence Equipements aquatiques sont liées au chauffage de la piscine, au fonctionnement des pompes et à l'éclairage.

Les émissions totales s'élèvent à 169 tCO2e.

4.12 Création et gestion des équipements nouveaux dédiés à la petite enfance

La Communauté de communes est devenue compétente depuis le 1er janvier 2017 de la création de nouveaux équipements collectifs d'accueil pour la petite enfance. Les communes restent responsables des équipements existants.

La Communauté de communes ne compte pas pour le moment de nouvelle infrastructure liée à la petite enfance et n'est donc compétente sur aucune d'elle actuellement.

4.13 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

En 2017, la Communauté de communes a délégué la compétence gens du voyage au Syndicat mixte pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage (SM3A) créé par les villes de Maizières-lès-Metz, Talange et Marange-Silvange.

Les émissions liées à la compétence gens du voyage sont générées par les consommations d'électricité de ces espaces.

Les émissions s'élèvent à 20 tCO2e.

5. Emissions par poste

La part des émissions de GES des sources de consommation sur site est majoritaire par rapport aux sources mobiles de consommation sur le territoire de la CC Rives de Moselle.

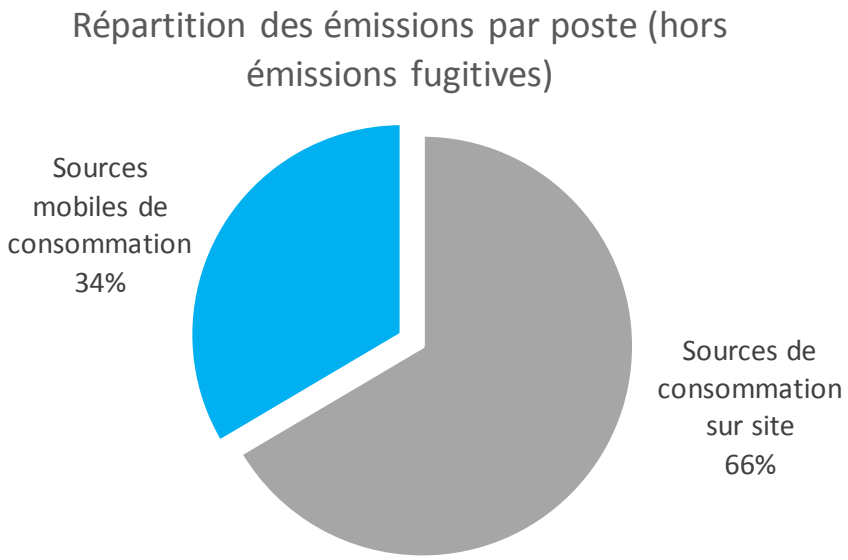

Les émissions liées à la consommation sur site sont générées par le chauffage des bâtiments, par leur éclairage et par l'usage de l'électricité spécifique. Les émissions liées aux déplacements concernent le déplacement en voiture de fonction des agents de l'intercommunalité, le transport lié à la collecte des déchets et à l'assainissement des eaux usées.

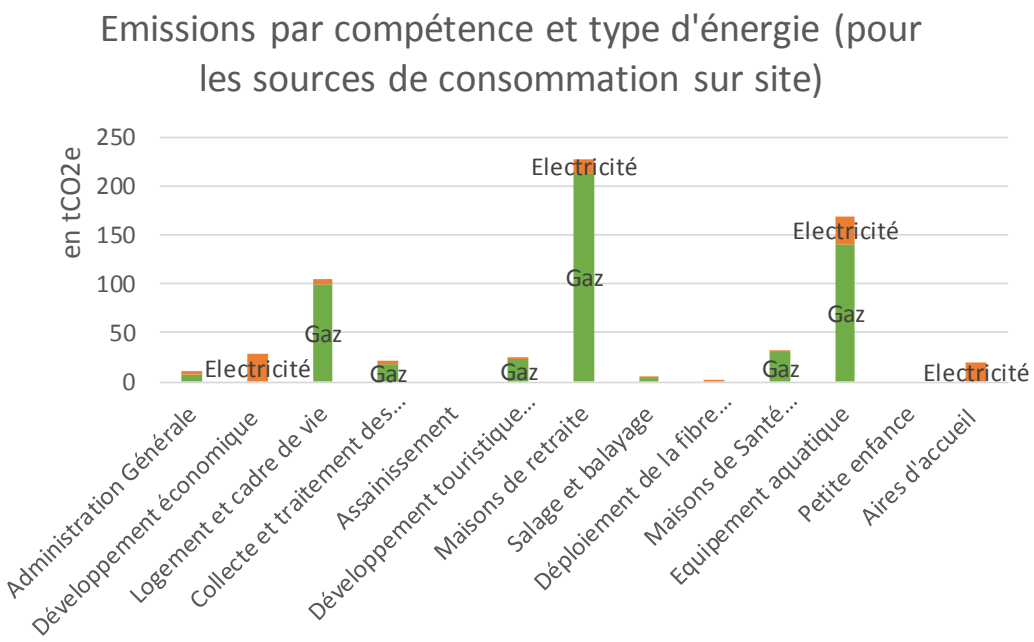

Pour les émissions liées aux sources de consommation sur site, les compétences qui ressortent comme les principales émettrices sont : l'entretien des maisons de retraite, de la piscine et des logements séniors. L'ensemble de ces émissions sont très majoritairement liées au chauffage du bâti.

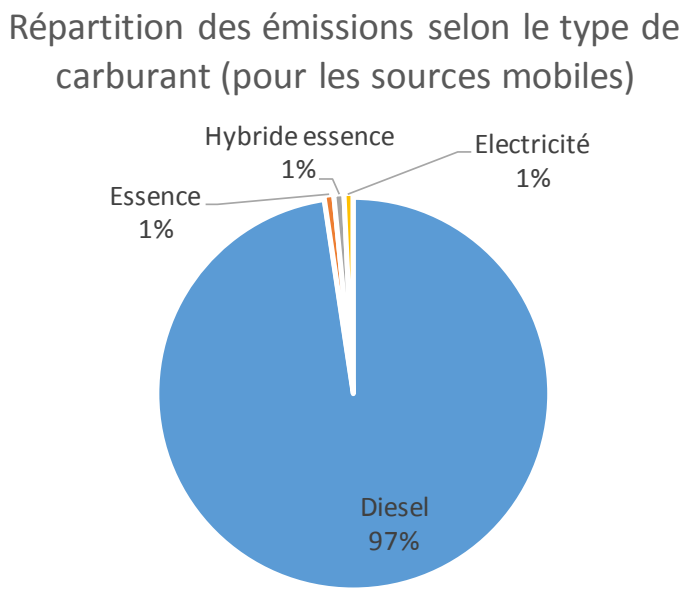

Pour les sources mobiles de consommation, les émissions sont essentiellement liées à la combustion du diesel. La part véhicules électriques est encore très faible dans le parc de véhicules de la collectivité.

6. Tableau de synthèse par poste

SCOPE	N° du poste	Postes	Emissions en tCO2e
Scope 1	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 103
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	644
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	-
	4	Emissions fugitives	7 242
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	-
Scope 2	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	175
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	-

7. Préconisations pour la collectivité

Pour la Communauté de communes Rives de Moselle, la source d'émissions GES la plus significative correspond à la compétence gestion des déchets et plus précisément celles générées par leur traitement jusqu'à leur fin de vie (87%).

Les actions qui pourraient être mises en place sont les suivantes :

1) Instauration d'un tri sélectif pour les déchets organiques visant à réduire la part des ordures ménagères enfouies : la part putrescible des ordures ménagères représente aujourd'hui en moyenne 25% des OM en France[2]. La valorisation des déchets organiques des ménages permettrait d'éviter l'émission de 1 890 tCO2e soit 14% des émissions totales estimées pour le SCOPE 1 et 2 de la collectivité.

2) Sensibilisation sur la réduction à la source des déchets : l'instauration de modules de sensibilisation en particulier en direction des écoles permettrait de participer à l'évolution des pratiques. Ces sessions de sensibilisation pourraient prendre la forme de visite de centre de stockage ou de centre de tri par exemple.

[2] Etude « La composition des ordures ménagères et assimilées en France » ADEME 2010

3) Installation de composteurs et autres équipements nécessaires à proximité des bâtiments qui appartiennent à la collectivité (en particulier logements séniors et maisons de retraite).

Les déplacements représentent la 2ème source d'émissions mise en valeur par le bilan GES. Les actions qui pourraient être déployées sont les suivantes :

4) Achat de véhicules électriques pour remplacer les véhicules thermiques (à la fois pour les véhicules techniques et de fonction). Certaines communes de la collectivité sont déjà passées au véhicule électrique, une mutualisation de l'achat de véhicules électriques entre la Communauté de communes et les communes intéressées permettrait de réduire sensiblement l'investissement. Cette action comprendrait aussi la mise en place d'une borne de recharge par mairie.

5) Sensibilisation des agents à l'éco-conduite : l'éco-conduite peut être un levier pour diminuer les émissions générées par les déplacements routiers. On peut considérer que l'éco-conduite baisse de 10% les émissions de CO2 d'une voiture roulant au diesel. Une pratique économe au volant sur le parc de véhicules diesel actuels de la CC permettrait d'éviter 4 tCO2e.

Les émissions générées par l'énergie consommée (sources fixes) se placent en 3ème position. Les actions qui pourraient être mises en place sont les suivantes :

6) Campagne d'audits énergétiques sur les bâtiments intercommunaux : la connaissance de la performance énergétique du parc de bâtiments publics donne la possibilité de cibler les travaux de rénovation énergétique. Une commande groupée d'audits énergétiques pourra permettre à la collectivité de baisser son coût d'investissement.

7) Passage à l'éclairage LED dans les bâtiments publics : le remplacement des ampoules les plus vieilles permet de générer rapidement d'importantes économies d'énergie pour un investissement très vite rentabilisé.

8) Sensibilisation des agents aux économies d'énergie

Ces actions seront reprises dans le programme d'actions du PCAET. Leurs impacts (émissions de GES évitées) et leurs coûts seront décrit plus en détails.

ANNEXES :

FICHES DE COLLECTE

Fiche de collecte pour la réalisation du Bilan Carbone® 2018 : consommation d'énergie

Périmètre d'étude : consommations d'énergie des sites du patrimoine bâti communautaire, pour la période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Guide d'utilisation

> Compléter les cellules grisées ou fournir un fichier de collecte interne incluant les informations concernant les consommations d'énergie des sites du patrimoine bâti communautaire

> Compléter le tableau de traçabilité situé ci-dessous

Traçabilité

Nom
TOCCO Robert
Fonction
Responsable Finaces et Achats Publics
Numéro de téléphone
03,87,51,85,80
Adresse électronique
r.tocco@rivesdemoselle.fr
Temps passé à compléter le fichier de collecte (min)

Commentaires

Consommations d'énergie : indiquer les consommations d'énergie des différents bâtiments du périmètre communautaire

		Consommations d'énergie															
Type d'énergie consommée	Unités	Siège de la CC	Annexe Norroy	Ateliers Hagondange	Ecole de Musique	MSP Maizières	MSP Ennery	Maisons de retraite	Piscine	Meltem Bat B 1er étage	Meltem Bat C 1er étage	VJE Entrée C Trémery	Fibre	Parcs d'Activités	Station de pompage	Logements séniors	...
Électricité	kWh	45 427	12 500	37 071	11 947	24 000	18 505	235 420	452 048	31 070	5 454	9 081	11 848	419 055	12 330	570 401	
Gaz	kWh	33 000		107 000	110 000	100 000	44 587	1 044 617	690 000								
Fioul	Litre																
Réseau de chaleur	kWh																

Superficies chauffées : indiquer les superficies par type d'énergie de chauffage

A défaut de ce qui précède compléter le tableau suivant

		Superficies chauffées															
Energie de chauffage	Unités	Siège de la CC	Annexe Norroy	Ateliers Hagondange	Ecole de Musique	MSP Maizières	MSP Ennery	Maisons de retraite	Piscine	Meltem Bat B 1er étage	Meltem Bat C 1er étage	VJE Entrée C Trémery	Fibre	Parcs d'Activités	Station de pompage	Logements séniors	...
Électricité	m²		534							316	316	265	/	/	/	2 728	
Gaz	m²	600		1 236	841	650	512	5 515	1 662								
Fioul	m²																
Réseau de chaleur	m²																

Compétence collecte et traitement des déchets de la CC Rives de Moselle - Tableau de synthèse

Type de déchet	Déchèteries ou Collecte ou Apport volontaire	Tonne de déchet jetée	Tonne (ou %) en enfouissement	Tonne (ou %) en incinération	Tonne (ou %) en en recyclage	Tonne (ou %) en compostage
Tout venant	Déchèteries	3 399,29	100%			
Pots et bidons	Déchèteries	24,76		100%		
Ferrailles	Déchèteries	348,72			100%	
Carton	Déchèteries	204,12			100%	
Déchets verts	Déchèteries	2 392,30				100%
Gravats	Déchèteries	5 638,84			100%	
Batteries	Déchèteries				100%	
Déchets ménagers spéciaux	Déchèteries	71,59		100%		
Bois	Déchèteries	1 488,70			100%	
Plâtre	Déchèteries	23,08			100%	
Ordures ménagères	Collecte	13 744,13	100%			
Papier	Apport volontaire	746,08			100%	
Déchets plastiques	Collecte	1 555,22			100%	
Verres	Apport volontaire	1 503,76			100%	

Compétence eau et assainissement de la CC Rives de Moselle - Tableau de synthèse

	Tonne de boues traitée (ou m3 d'eau traitée)	Tonne (ou %) en enfouissement	Tonne (ou %) en incinération	Tonne (ou %) en compostage
Eaux usées en entrée de STEP	1 237 000			

Déplacements professionnels des salariés des sites du périmètre "siège de la CC"

Fournir le fichier de suivi du parc de véhicules de fonction avec *a minima* les informations suivantes :

Affectation (siège de la CC)	**Siège de la CC**	**Siège de la CC**	**Siège de la CC**	**Siège de la CC**	**Siège de la CC**	**Ateliers**	**Ateliers**
Modèle	**207**	**C-Zéro**	**Clio**	**Prius**	**Kangoo**	**Kangoo**	**Berlingo**
Puissance fiscale	**6**	**1**	**7**	**5**	**7**	**7**	**6**
Carburant	**diesel**	**électrique**	**essence**	**hybride essence**	**essence**	**diesel**	**diesel**
Kilométrage prévu par an	**8 000 km**	**5 000 km**	**4 500 km**	**8 500 km**	**4 000 km**	**4 000 km**	**10 000 km**